

Avis ARS Grand Est du 17/06/2021 juin 2021 sur l'évolution épidémiologique de la Meurthe et Moselle depuis la semaine 31

Après une progression rapide de la circulation du SARS-CoV-2 sur l'ensemble du territoire métropolitain au mois d'octobre, une certaine amélioration de l'ensemble des indicateurs épidémiologiques s'était confirmée au cours du mois de novembre, en lien avec la mise en œuvre des mesures de freinage (limitation des contacts, couvre-feu, confinement). Puis, après une relative stabilisation depuis début décembre, ces indicateurs repartaient à la hausse, traduisant l'impact des fêtes de fin d'année sur le brassage des populations et la probable baisse de vigilance dans le respect des gestes barrières. La mise en place généralisée d'un couvre-feu à 18 heures pour tout le Grand Est a permis de ralentir cette progression. Les nouvelles mesures de freinage mises en place depuis le 3 avril (semaine 13-2021) a permis un fléchissement très progressif du taux d'incidence dans la région Grand Est, pour connaître une véritable baisse à compter de la semaine 17-2021, passant en dessous du seuil de vigilance renforcée.

Depuis l'assouplissement des mesures sanitaires le 19 mai dernier, le nombre de nouveaux cas en Grand Est poursuit sa baisse avec 1 847 cas confirmés en semaine 23-2021, contre 3 340 en semaine 22-2021. Le nombre de personnes testées continue de fortement diminuer, avec près une baisse de 25% de tests réalisés ces deux dernières semaines (182 268 en semaine 22 et 228 285 en semaine 21).

Le taux d'incidence chute à 33,5 nouveaux cas pour 100 000 habitants (contre 60,6 nouveaux cas pour 100 000 habitants en semaine 22-2021) et passe en dessous d'un niveau qui n'avait pas été constaté depuis la semaine 41 soit depuis la première semaine d'octobre 2020.

Le taux de positivité diminue pour atteindre 1,1 % en semaine 23-2021 (1,8 % en semaine 22-2021).

Taux d'incidence pour 100 000 habitants :

	Grand Est	Département concerné	Chef-lieu
Semaine 01-2021	238,4	267	230
Semaine 02-2021	202,4	225	193
Semaine 03-2021	223,8	249,3	234,4
Semaine 04-2021	223,5	249,7	276,5
Semaine 05-2021	204,5	229,9	223,6
Semaine 06-2021	176,9	174,4	165,8
Semaine 07-2021	185,2	208,8	179,1
Semaine 08-2021	184,8	219,1	220,4
Semaine 09-2021	187,3	205,9	202
Semaine 10-2021	212,8	221,2	196,2
Semaine 11-2021	257,5	278,5	246,5
Semaine 12-2021	299	303,1	328,8
Semaine 13-2021	318,4	326,9	367,4
Semaine 14-2021	296,1	313,8	370,8
Semaine 15-2021	288,2	320,6	349,7
Semaine 16-2021	255	252,3	273,8
Semaine 17-2021	193,2	243,4	171,7
Semaine 18-2021	150,7	182,6	172,8
Semaine 19-2021	127,6	155,1	145,2
Semaine 20-2021	102,1	90,5	88,8
Semaine 21-2021	77,8	66,9	54,5
Semaine 22-2021	60,6	52,7	63

Semaine 23-2021	33,5	33,4	42,5
-----------------	------	------	------

En Meurthe et Moselle, la circulation virale est passée en-dessous du seuil de circulation active du virus, fixé à 50 nouveaux cas pour 100 000 habitants, avec un taux d'incidence atteignant 33,4 nouveaux cas pour 100 000 habitants, toutes classes d'âge confondues en semaine 23-2021. Celui-ci est inférieur au taux régional (33,5 nouveaux cas pour 100 000 habitants), ainsi que du taux national (40,0 / 100 000 habitants).

Le taux de positivité a également diminué pour atteindre 1,1 % (tous âges confondus) en semaine 23-2021, se situant au même niveau du taux régional de 1,1 %. Le taux de réalisation de dépistage à la Covid-19 est de 3004 personnes testées pour 100 000 habitants en semaine 23-2021 (contre 3136 en semaine 22-2021) se situant en deçà du taux moyen régional de 3075 personnes testées pour 100 000 habitants sur cette même période.

Il est alors à souligner un niveau bas de réalisation de tests en Meurthe et Moselle par rapport aux mois précédents, baisse qui s'est accentuée après le pont de l'ascension, entraînant de facto un risque de sous-estimation du nombre de cas contaminés.

Concernant la Métropole, le taux d'incidence diminue également avec 43 nouveaux cas pour 100 000 habitants et un taux de positivité qui suit la même tendance avec 1,3 % en population générale, en semaine 23-2021, restant toutefois supérieur au taux départemental.

La pression sur le système de soins s'est relâchée, avec une activité sur la maladie de la Covid-19 qui poursuit sa baisse.

Au 15 juin, 52 personnes étaient hospitalisées pour motif covid-19, dont 16 personnes en soins critiques. L'activité hospitalière globale reste cependant soutenue en raison d'un fort taux de déprogrammation pendant plusieurs mois que les établissements hospitaliers Meurthe et Mosellans ont connu, et de la nécessité de prendre en charge les actes qui avaient été reportés.

Au 15 juin, 66 lits en réanimation sont installés, dont 56 sont occupés, soit un taux d'occupation qui reste élevé à 85 %. Y sont toujours hospitalisés 10 patients ayant la Covid-19 soit 15% des patients prise en charge en réanimation.

Ce taux s'explique par la reprise des opérations programmées qui avaient été retardées ou reportées et qui concernent les situations prioritaires évaluées par les équipes médicales et soignantes.

Ainsi, les personnels médicaux et soignants restent toujours autant sollicités, et la période des congés doit permettre aux équipes épuisées de pouvoir prendre un peu de repos.

La vaccination en Meurthe et Moselle se poursuit avec 334 108 personnes ayant reçu au moins une première injection (tous vaccins confondus) au 15 juin 2021, soit 46 % de la population du département, dont 180 965 (soit 25% d'entre elle) ayant bénéficié d'un schéma vaccinal complet.

L'application des mesures de freinage, une stratégie de dépistage intensive, un tracing renforcé, le renforcement du télétravail, le port généralisé du masque, la limitation des rassemblements sur la voie publique, le repérage des situations à risque (comme la prise des repas en commun, le covoiturage, les rencontres dans le cercle privé...), une communication renforcée sur les mesures de prévention... ainsi que la vaccination et son renforcement avec des dotations exceptionnelles en vaccin ARNm dès le mois de février ont permis de faire reculer la circulation du virus, et de retrouver des indicateurs sanitaires en nette amélioration, et un relâchement de la pression hospitalière.

Ces éléments ont plaidé pour une adaptation progressive des mesures de police sanitaire, avec un strict maintien des gestes barrières et de leurs respects, afin d'éviter tout rebond de la maladie et de pouvoir inscrire durablement l'amélioration de la situation sanitaire, dans l'attente de l'atteinte d'un niveau suffisant de la vaccination.

Ainsi, le respect des mesures de prévention individuelle et la limitation des contacts, le respect strict de l'isolement (malades ou cas contacts), le port du masque, le lavage des mains, la vaccination constituent les moyens efficaces de freiner l'épidémie, d'autant plus que d'autres nouveaux variants sont apparus

sur le territoire national (variant delta par exemple) et que ces variants sont plus contagieux que la souche initiale de la Covid-19. Il convient ainsi de les surveiller et d'en limiter la circulation par des mesures immédiates le cas échéant, les données de protection des vaccins actuels sur ces nouveaux variants sont encore insuffisantes.

Pour se protéger et protéger les autres, il est toujours primordial de respecter une distance suffisante entre les personnes, d'aérer les pièces pendant 10 minutes au moins deux fois par jour, éviter les poignées de mains et les embrassades, y compris avec ses proches et respecter les gestes barrières habituels, et poursuivre le déploiement et l'accès à la vaccination (pour espérer atteindre une immunité collective suffisante pour éradiquer la maladie de la Covid-19).

De son côté, après prise en compte des données épidémiologiques, de couverture vaccinale, de circulation des variants, d'efficacité vaccinale, le HCSP recommande :

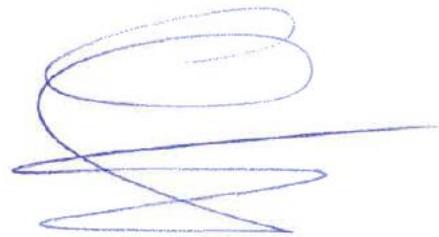
- De lever le port du masque en extérieur sauf dans les situations à forte densité de personnes en l'état actuel de l'épidémie. Dans les établissements recevant du public et en milieu professionnel, d'appliquer les recommandations du HCSP relatives aux mesures barrières.
- De ne pas porter de masque dans le cadre privé, si les personnes réunies sont complètement vaccinées et à condition de respecter les autres mesures barrières ; mais de maintenir le port du masque, dès lors que l'un des membres présente un facteur de risque de forme grave de Covid-19 ou un état d'immunodépression sévère ou si l'ensemble des personnes présentes n'a pas bénéficié d'un schéma vaccinal complet.
- De maintenir le port du masque y compris pour les personnes vaccinées dans le cadre des rassemblements importants de personnes, en intérieur, en l'état actuel de la circulation virale et des inquiétudes sur la propagation du variant delta.
- De lever l'obligation du port du masque pour les personnes respectant les conditions du « pass sanitaire » dans le cadre de rassemblements organisés en extérieur, sauf lorsque la distance interindividuelle ne peut être respectée et lorsque des temps de contact prolongé sont probables (ex. file d'attente, concert dans une fosse, etc.).

Ainsi, le port du masque reste recommandé dans un certain nombre de situation, notamment lorsqu'il y a des contacts prolongés entre personnes, ou encore lors de rassemblement de différentes natures (foule, file d'attente, mouvements d'entrée et de sortie sur un site...).

Par conséquent, l'ARS Grand Est émet un avis favorable à :

- **Abroger l'obligation de port du masque sur la voie publique (en extérieur) dans les communes de plus de 5000 habitants (article 2 de l'arrêté du 02/06/2021);**
- **Maintenir les obligations de port du masque pour les marchés, les rassemblements autorisés de plus de dix personnes sur la voie publique, aux abords des commerces,...(article 3 de l'arrêté du 02/06/2021)**

Pour la Directrice Générale de l'ARS Grand Est
Le Délégué territorial de la DT ARS de Meurthe et Moselle, Franck GEROLT





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

